

# Vendredi 13 Décembre

## Soutenons Jérôme DELMAS

### Secrétaire Général de l'UD CGT 46

**Halte à la criminalisation de l'action syndicale -  
Relaxe immédiate de tous les militants !**



Le 28 juin 2018 dans le cadre d'une journée d'action intersyndicale CGT/FO pour l'augmentation des salaires et pensions, et l'abrogation des ordonnances Macron, une distribution de tracts s'était déroulée sans incident au péage de Gignac (A20). Sans jugement, ni possibilité de se défendre, Jérôme Delmas, le secrétaire général de l'Union Départementale CGT a été condamné au tribunal

le 10 mai 2019. Faisant opposition à cette condamnation, l'audience aura lieu le 13 décembre 2019 à 8h30 au Tribunal de Cahors. Ensemble, exigeons la relaxe !

Alors que la colère ne cesse de grandir face à l'augmentation des injustices sociales et le mépris que portent le gouvernement Macron et le patronat. La répression syndicale est banalisée et utilisée comme une arme politique pour créer la peur de s'engager, de résister et de lutter pour les droits de tous. Le 31 octobre, Hervé Ossant (SG CGT UD 93) a été arrêté et mis en garde en vue, son crime : « manifester pour le développement des services publics » avec une banderole !!! ». Ne laissons pas ces atteintes graves aux libertés syndicales, au droit de manifester et à la démocratie se développer !

Ensemble réagissons face à l'injustice!

Il n'y a pas de conquêtes sociales (salaires, emploi, retraites, protection sociale...) sans libertés syndicales !

**Halte à la criminalisation de l'action syndicale !**



**L'Intersyndicale CGT, Solidaires, FSU du Lot appelle à un Rassemblement :**

**Vendredi 13 Décembre à 8h00**

devant le tribunal de Cahors

**Pour la défense des libertés syndicales  
et du droit de Manifester !**



**RASSEMBLEMENT**



**Vendredi 13 Décembre à 8h00  
devant le tribunal de CAHORS**

**TRADUIT EN JUSTICE  
POUR AVOIR OSÉ  
MANIFESTER !**



**MILITANTS  
PAS VOYOUS**



**STOP A LA CRIMINALISATION  
DE L'ACTION SYNDICALE**